

FICHE SIGNALÉTIQUE

BMCI Premium Short Term Bond

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 16/04/2019 sous la référence n° VP19088.




Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Obligations CT**
- Sensibilité min : **0.5 (exclus)**
- Sensibilité max : **1.1 (inclus)**
- Indice de référence : **MBI Court Terme (Moroccan Bond Index) tel que publié par BMCE Capital**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de valoriser les actifs à court terme, sur l'horizon de placement minimum conseillé de 6 mois, via des investissements sur le marché obligataire qui offrent des performances de rendement brutes (hors frais et commissions), supérieures à son indice de référence (MBI CT), sous contrainte d'une gestion prudente du risque de crédit, de liquidité et des taux.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Court terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni titres d'OPCVM «Actions», ni titres d'OPCVM «Diversifiés», ni titres d'OPCVM «contractuels», ni titres d'OPCC, ni obligations subordonnées perpétuelles.

Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:

- **Obligations;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'état Marocain ;**
 - **Titres d'OPCVM OCT;**
 - **Titres d'OPCVM Monétaire;**
 - **DAT;**
 - **Certificats de Sukuk.**
-
- **Durée de placement recommandée : Entre 6 et 12 mois**
 - **Souscripteurs concernés : Grand public**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **100 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de BMCI Asset Management, dans les agences BMCI et dans les locaux de BMCI banque privée et publiée une fois par semaine dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscriptions et de rachat sont reçues au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT, aux agences de la BMCI, et aux locaux de la Banque Privée de la BMCI, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit avant 11h10 min pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : **capitalisation entière, Le FCP opte pour la capitalisation des résultats.**

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 0%,
 - Commission de rachat maximale :
 - 0%,
- Frais de gestion :
 - 2%, Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par BMCI Asset Management.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais du dépositaire	0,05% HT
Commissions de l'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear	3 600 dirhams HT annuel + partie trimestrielle variable selon les conditions en vigueur
Frais du Commissaire aux Comptes	20 000 dirhams HT
Vie sociale	20 000 dirhams HT
Prestation de BMCI AM	Frais de Gestion - frais dépositaire - commissions de l'AMMC - frais Maroclear - Frais du CAC - Vie sociale

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **04/01/2019, GP19004**
- Société de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Mohamed AMRANI**.

Responsable à contacter:

Mohamed AMRANI en sa qualité de directeur Général

Numéro de téléphone : + 212 5 22 92 69 01 / Mail : mohamed.amrani@bnpparibas.com

- Dépositaire : **BMCI** sise à **26- Nation Unies – Casablanca** représenté par **Rachid MARRAKCHI**.

Responsable à contacter:

Rachid MARRAKCHI en sa qualité de directeur Général.

Numéro de téléphone : + 212 5 22 46 11 00 / Mail : rachid.marrakchi@bnpparibas.com

- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	05 22 92 69 00
BMCI	Rachid MARRAKCHI	05 22 46 10 00

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.